



# SNCL infos

SNCL INFOS n° 2 du 15/09/08 au 28/09/08

## Éditorial



### Sureffectifs en collège

**Les 11 200 fermetures de postes de la rentrée 2008** ont bien entendu des répercussions sur les dotations des établissements et donc sur leur fonctionnement.

L'une des techniques les plus utilisées par l'administration académique pour justifier la diminution des dotations aux établissements consiste à **minorer autoritairement les prévisions d'effectifs des chefs d'établissement**.

Les enquêtes transmises au syndicat par les correspondants d'établissement du SNCL montrent que **dans de nombreux collèges les effectifs moyens des classes atteignent ou dépassent 28 élèves**.

C'est ce même constat qu'a fait le **Président du Conseil Général des Landes**, département où 10 des 34 collèges ont des classes de plus de 28 élèves.

Dans ces conditions, **certaines salles s'avèrent trop étroites et l'entassement du mobilier** gêne la circulation des personnes. De plus, **les équipements de certaines salles spécialisées se révèlent notoirement insuffisants**.

C'est sûrement ce que l'on appelle une rentrée "sans problème", voire réussie...

## Fichier « EDVIGE »



Dans notre bulletin national de septembre 2008, nous vous informions de la création du fichier « Edvige », qui doit permettre de recenser d'une part les responsables exerçant un mandat politique, syndical, économique, social ou religieux significatif, d'autre part les individus (dès l'âge de 13 ans) ou groupes susceptibles de « porter atteinte à l'ordre public ».

La pétition de protestation en cours avait déjà recueilli plus de 131 000 signatures à la date du 9 septembre 2008.

Le Conseil d'État, qui a été saisi, doit examiner fin décembre les recours déposés par différents individus, associations et politiques contre ledit fichier, qui suscite de plus en plus de controverses.

Le Chef de l'État vient de demander à la Ministre de l'Intérieur « d'ouvrir rapidement une concertation » à son sujet, concertation devant être suivie de décisions pour « protéger les libertés ».

Parmi les concessions susceptibles d'être faites figure la limitation dans le temps du fichage des mineurs. Quant aux informations sur l'état de santé et les orientations sexuelles des personnes, la Ministre a déclaré qu'il n'avait jamais été question de les faire figurer dans le fichier.

**Méfiance et vigilance restent plus que jamais de mise.**



## Des enseignants équipés

L'académie de Rennes diffuse depuis le 18 août 2008 différents supports liés à l'usage des Tice, à destination des enseignants, des chefs d'établissement et des élèves de l'enseignement public et privé.

Les enseignants ont disposé ainsi dès la prérentrée d'un **CD-Rom** permettant d'équiper leur ordinateur avec une centaine de logiciels libres et gratuits. Ce CD-Rom, déjà diffusé en avril 2006, contient davantage de logiciels, et dans des versions actualisées, **il permet des utilisations en bureautique, navigation Internet, gestion de messagerie, traitement de l'image, création d'exercices, etc.**

Le CD-Rom propose également des **logiciels disciplinaires**.

Au total, **35 000 CD-Rom ont été diffusés** et les enseignants ont reçu une plaquette explicative intitulée « Tout savoir sur les TIC et les Tice ».

**Les chefs d'établissement** ont reçu, quant à eux, un « **Mémento SSI** » (Sécurité des Systèmes d'Information).

Toutes nos félicitations à l'académie de Rennes. Mais pourquoi tous les enseignants ne bénéficieraient-ils pas des mêmes possibilités ?

## Accès à la licence des bacheliers 2002



Selon une note de la DEPP, intitulée « L'accès à la licence des bacheliers 2002 », « seuls six lauréats sur dix d'une licence générale ou professionnelle obtenue en trois ans s'étaient inscrits en licence à l'entrée dans le supérieur ».

Par ailleurs, un bachelier sur cinq qui avait poursuivi dans l'enseignement supérieur a validé une licence générale au bout de trois années d'études, dont 4% une licence professionnelle.

Le taux de réussite en licence, qui a progressé de 9 points entre 1999 et 2005, varie cependant selon les parcours scolaires. Ainsi, « 69% des lauréats avec au moins une mention assez bien ont obtenu leur licence en trois ans, contre 35% de ceux qui n'ont pas eu de mention » et « seuls 15% des bacheliers technologiques et 7% des bacheliers professionnels ont validé une licence en trois ans ».

14% des étudiants qui s'étaient inscrits en licence dès leur entrée dans l'enseignement supérieur ont obtenu leur diplôme au bout de quatre années.



La note souligne le fait que l'obligation d'avoir une activité salariée régulière affecte la réussite de manière négative.

Le poids des inscriptions par défaut est très variable selon les licences : 20% des bacheliers généraux inscrits en licence déclarent ne pas être dans la filière correspondant à leur premier choix et 40% des bacheliers technologiques ont intégré l'université faute d'avoir pu s'inscrire dans la formation qu'ils voulaient.

Les motivations qui ont poussé les bacheliers à s'inscrire en licence sont d'abord l'intérêt qu'ils portaient au contenu de leurs études, puis leur projet professionnel et enfin les débouchés attendus de la filière.

Pour les étudiants qui n'ont pas obtenu de licence quatre ans après leur entrée dans l'enseignement supérieur, 25% sont toujours inscrits à l'université et 46% ont interrompu leurs études.

## Halde



Selon son président, 2007 a été pour la Halde (Haute Autorité de la Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) l'année de la « croissance et de l'efficacité ».

Les saisines (courrier, téléphone ou Internet) ont atteint un total de 6 222 en 2007 contre 4 058 en 2006.

Sur ces 6 222 saisines, le nombre de réclamations concernant l'**origine ethnique** est resté constant (de l'ordre de 27% du total) ; en revanche, le nombre de réclamations concernant l'**état de santé** et le **handicap** a considérablement augmenté, de même que celui concernant l'**âge** et l'**activité syndicale**.



## Assistants d'éducation : une première victoire qui doit en appeler d'autres



**Une de nos principales revendications concernant le statut des Assistants d'Éducation (AED) vient d'aboutir** pour ce qui est des autorisations d'absence liées aux examens et concours.

En effet, "les dispositions de l'article 5 du décret du 6 juin 2003 modifié, telles que précisées par le point III.5.3 de la circulaire du 11 juin 2003, ouvrent la possibilité pour les assistants d'éducation de bénéficier d'autorisations d'absence pour examens et concours.

Il convient d'accorder aux assistants d'éducation **des autorisations d'absence, sans récupération**, nécessaires pour présenter les épreuves des examens et concours auxquels ils sont régulièrement inscrits.

**Ces autorisations d'absence couvrent au moins la durée de la session augmentée de deux jours de préparation.**

J'appelle votre attention sur la nécessité de **réserver à des circonstances tout à fait exceptionnelles les refus** opposés à de telles demandes d'autorisations d'absence.

Toutes dispositions figurant dans les circulaires des 11 juin 2003 et 5 avril 2006 précitées qui seraient contraires à celles de la présente circulaire sont abrogées."

Le SNCL continuera à se battre pour une amélioration du statut des AED.

Donnez-lui les moyens de les défendre en votant pour ses listes aux prochaines élections\* pour les personnels non titulaires de surveillance et d'accompagnement des élèves.

\* Élections qui se dérouleront à des dates variables selon les académies et qui seront sur sigle.